



Délibération No.01-2025
Décision modificative n°3 au budget 2024

**Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du
mercredi 22 janvier 2025**

étaient présents

Au titre de l'État

- . Mme Marie Isabelle Allouch, Cheffe du service de coordination des politiques publiques et appui territorial, représentant M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente
- . Mme Anne Claire Rocton, Directrice Adjoint déléguée Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

Au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président

Au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Lefèvre, maire adjoint
- . M. Gérard Desaphy, conseiller

Au titre de la région Nouvelle Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, Conseillère

Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot
- . M. Jean Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

- . M. Jean Hubert Lelièvre représentant le Département de la Charente avait donné pouvoir à M. Gérard Desaphy représentant la Ville d'Angoulême.
- . M. Lucas Hureau avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian représentant le Département de la Charente.

Étaient excusés

- . Mme Hélène Gingast, Département de la Charente
- . M. Jean François Dauré, Département de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Mathilde Michelet, chargée de mission image, Département de la Charente
- . Mme Catherine Moreau, directrice de la culture, Département de la Charente
- . M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable rayonnement territorial et politique de l'image, Ville d'Angoulême
- . M. Thomas Schnabel, directeur de la culture et de la politique de l'image, GrandAngoulême
- . M. Frédéric Vilcoq, Directeur de cabinet adjoint, conseiller culture, Région Nouvelle Aquitaine

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Caroline Papin, conseillère musée, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . Mme Isabelle Barrère, Cheffe du Service Filières Culturelles, Région Nouvelle Aquitaine

présents : 9

pouvoir : 2

votants : 11 (sur 13 membres)

la cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Délibération No. 01-2025 Décision modificative n°3 au budget 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'Image ».

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire annuelle il convient de procéder à une dernière délibération d'ajustement qui permettra notamment de constater les écritures de fin d'année et d'effectuer les virements de crédits nécessaires sur l'exercice 2024, comme l'autorise la nomenclature comptable M4 applicable à l'établissement.

Les modifications ainsi effectuées concernent les points suivants :

- **Les stocks de la librairie :**

La valeur du **stock initial** de la librairie disponible au 31/12/2023 était de **217 440 €**, ce montant est inscrit en dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement au compte n°6037 (chap. 011).

Suite au dernier inventaire effectué à la librairie le **stock existant** au 31/12/2024 est désormais évalué à **222 756 €**, ce montant est porté en recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement au compte n°6037 (chap. 013).

La variation de stocks constatée, c'est-à-dire la différence entre le stock inventorié et le stock initial, s'élève à **5 315 €**.

On peut observer que le stock final est supérieur au stock initial : il y a donc eu un stockage de marchandises, c'est-à-dire une hausse du stock. Cette partie stockée n'a pas été vendue pendant l'exercice 2024 et sera vendue au cours de l'exercice 2025. Elle fera donc partie des charges de l'exercice 2024.

Les crédits inscrits en début d'exercice 2024 sur le chapitre des charges de personnel étant suffisants il n'y a aucune écriture à prévoir sur cette DM3.

- **Les congés payés, CET et HS :**

Pour rappel, à l'exception du Directeur la totalité des salariés se trouvent sous statut de droit privé. Tout au long de l'année l'ensemble de l'effectif de la Cité constitue un droit à congés qui est une charge pour l'établissement.

La valeur de ce droit en intégrant les congés inscrits sur le Compte Epargne Temps a été **comptabilisée au 31/12/2023** pour un montant de **254 208 €**. Dès lors la valeur de ce droit à congés, estimée à **258 321 € au**

31/12/2024, permet de constater **une variation à la hausse de + 4 113 €** de la valeur des congés payés et donc un impact du même montant sur les charges de fonctionnement.

La valeur des heures supplémentaires a été **comptabilisée au 31/12/2023** pour un montant de **16 836 €**. Dès lors la valeur de ces heures, estimée à **12 884 € au 31/12/2024**, permet de constater **une variation à la baisse de - 3 952 €** et donc un impact du même montant sur les charges de fonctionnement.

Ci-dessous le coût total des dépenses estimées pour les Congés Payés, le Compte Epargne Temps et les heures complémentaires au 31/12/2024 :

	TOTAL CP+CET	TOTAL HS
Solde année 2024	258 321 €	12 884 €
Solde année 2023	254 208 €	16 836 €
VARIATION 2024/2023	4 113 €	-3 952 €

Les crédits inscrits en début d'exercice 2024 sur le chapitre des charges de personnel étant suffisants il n'y a aucune écriture à prévoir sur cette DM3.

- **Ajustements lignes budgétaires :**

Au niveau de la section de fonctionnement il convient de noter :

- l'ajout de crédits en dépenses à hauteur de 60 000 € au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » afin de prendre en compte la hausse des dotations aux amortissements par rapport aux sommes inscrites au budget primitif ;
- l'ajout de crédits en recettes à hauteur de 60 000 € au chapitre 70 « Ventes de produits » notamment au regard de la hausse des recettes propres (librairie notamment).

La section de fonctionnement avec les propositions indiquées ci-dessus, présente un solde en équilibre pour cette DM3.

Au niveau de la section d'investissement, il convient de noter :

- l'ajout de crédits à hauteur de 60 000 € en dépenses d'investissement au chapitre 200905 « Bâtiment général » pour l'inscription de dépenses prévisionnelles ;
- l'ajout de crédits à hauteur de 60 000 € en recettes d'investissement au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » en contrepartie de la hausse des dotations aux amortissement inscrite en section de fonctionnement.

La section d'investissement avec les propositions indiquées ci-dessus, présente un solde en équilibre pour cette DM3.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de valider cette décision modificative n°3 au budget principal 2024, d'en valider les ajustements et les montants inscrits.

Patrick Mardikian



Président du conseil d'administration de la Cité

DM3 au budget 2024

Modifications en section de fonctionnement

I - Dépenses de fonctionnement

	BP 2024 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 042 "Opération ordre transfert entre section"	480 000 €	60 000 €	540 000 €

Total dépenses

60 000 €

II - Recettes de fonctionnement

	BP 2024 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 70 "Vente de produits, recettes propres"	1 670 864 €	60 000 €	1 730 864 €

Total recettes

60 000 €

Modifications en section d'investissement

I - Dépenses d'investissement

	BP 2024 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 200905 "Bâtiment général"	1 714 555 €	60 000 €	1 774 555 €

Total dépenses

60 000 €

II - Recettes d'investissement

	BP 2024 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 040 "Opérat° d'ordre transfert entre sect°"	480 000 €	60 000 €	540 000 €

Total recettes

60 000 €

